



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire  
XXXXXXXXXX

Séance du **Judi 10 Septembre 2020**

Nombre de membres en exercice : **61**  
Nombre de membres présents : **51**  
Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : **5**  
Nombre de membres excusés : **3**  
Nombre de membres absents : **2**

Date de convocation :  
**4 septembre 2020**

Acte rendu exécutoire après visa du  
contrôle de légalité le :  
**16 SEP. 2020**

et affichage le :  
**16 SEP. 2020**

L'an 2020, le 10 septembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 4 septembre 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 4 septembre 2020.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**5 - Institutions et Vie Politique**  
**5.3 - Désignation de représentants**

**Objet : GEMAPI et grand cycle de l'eau – Bassins de la Baie des Veys – Désignation de représentants au comité de pilotage**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD					x
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE			<b>X : M. Manuel MACHADO</b>		
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>PERIGNY</b>					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE				x	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	x				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	x				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	x				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT			X : M. Gilles PORQUET		
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	x				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT	x				
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL				X : Mme Coraline BRISON-VALOGNES	
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Christian MARIETTE	x				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	x				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	x				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

M. Eric MARTIN			X : M. Régis DELIQUAIRE		
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON	x				
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

<u>VALDALLIERE</u>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	x				
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU				x	
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER	x				
Mme Sabrina SCOLA	x				

<u>VIRE NORMANDIE</u>					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE				x	
Mme Cindy BAUDRON					x
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS	x				
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER	x				
M. Régis PICOT	x				
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				

<b>TOTAL</b>	51	0	5	3	2
<b>Nombre de Membres en exercice</b>	61				
<b>Nombre de conseillers présents</b>	51				
<b>Quorum</b>	31				
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>	56				

**M. Marc ANDREU SABATER, Président donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

La Baie des Veys concerne 2 cellules hydro-sédimentaires (côte Est Cotentin et Côte du Calvados) ; elle est l'exutoire de 4 fleuves (Douve, Taute, Vire et Aure) dont leurs bassins versants partagent de nombreux enjeux (relevant ou non de la compétence GEMAPI) et notamment :

- des enjeux liés à la qualité des eaux et des activités économiques qui en dépendent, que ce soit pour les eaux littorales (conchyliculture, baignade, pêche à pied, aquaculture), ou les eaux superficielles et souterraines (eau potable, agriculture, etc.),
- des enjeux de prévention des inondations et submersions (marines et fluviales),
- des enjeux écologiques et paysagers majeurs, liés aux zones humides.

Conscients de la nécessité de coordonner les actions sur les 4 bassins versants de la Baie des Veys et insistant sur la volonté de travailler ensemble, au-delà des découpages administratifs et des différences structurelles et organisationnelles, les acteurs du grand cycle de l'eau sur les bassins versants de la Baie des Veys ont souhaité créer un cadre partenarial visant à optimiser sur ce territoire, les actions dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. La finalité est d'aboutir à une gestion de l'eau et des milieux aquatiques et de l'inscrire dans une approche par bassins versants.

Par délibération n°1 du 24 Mai 2018, le Conseil Communautaire a ainsi approuvé le projet de convention de partenariat entre les acteurs concernés par l'actuelle gestion du grand cycle de l'eau sur les bassins versants de la Baie des Veys.

**Faisant suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir désigner deux représentants, un titulaire et son suppléant, pour représenter la collectivité au sein du comité de pilotage de ce partenariat.**

**Le bureau communautaire réuni le 31 août 2020 propose les candidatures suivantes :**

Titulaire	Suppléant
Mme Valérie DESQUESNE	M. Marc GUILLAUMIN

**Monsieur le Président rappelle les informations suivantes :**

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) applicable à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1

*Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.*

*Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.*

**M. le Président demande s'il y a d'autres candidats : Aucun conseiller ne fait acte de candidature.**

**A l'unanimité, les conseillers communautaires décident de ne pas procéder à un vote à scrutin secret.**

VOTE

Vote au scrutin ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité  Adopté à l'unanimité  Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER



